

DEPARTEMENT DE
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE

COMMUNE DE PUILBOREAU

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux du mois de Mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Messieurs et Mesdames, Alain DRAPEAU, Maire, Martine RICHARD, Nicole ROUCHÉ, Hervé DE BLEECKER, Marc LE MÉNER, Bernadette MARCHAIS, Adjoint, Guy DANTO, Corinne MARSH, Sabine GERVAIS, F. LETELLIER, Jérôme CATEL, Brigitte BESNARD, Sylvaine MARTIN, Didier PROUST, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCOME, Karine POIRIER, Stéphane ROBINET, Maurice GALERNEAU, Anne-Michèle MAREC Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Marcel TRUCHOT (pouvoir à F. LETELLIER)
Mme Evelyne GENTET (pouvoir à B. BESNARD)
Mme Catherine ROY (Pouvoir à M. RICHARD)
M. Olivier NERRAND (pouvoir à N. ROUCHE)
Mme Valérie EL MARBOUH, (pouvoir à A. DRAPEAU)
M. Michaël TONDUT (pouvoir à S. GERVAIS)
M. Mickaël FOUCHIER (pouvoir à C. MARSH)

Absents : M. Benjamin BLOT
M. Christian GUEHO

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BESNARD

Secrétaire auxiliaire : M. Pascal RAUTUREAU

Date de convocation : 23 Février 2018

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Rapporteur : A. DRAPEAU

A la demande de l'intéressée, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Clémence REINHARD (service école maternelle) de reprendre ses fonctions à temps partiel (80%), pour une durée d'un an, à compter du 5 février 2018.

Répondant à une interrogation de J. ROCHETEAU sur la reprise de fonctions, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un temps partiel de droit pour élever un enfant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Rapporteur : A. DRAPEAU

Monsieur le Maire présente dans un premier temps les recettes et les dépenses de fonctionnement du budget principal qui s'équilibrent à 5 561 226 €.

Répondant à une question de J. ROCHETEAU, Monsieur le Maire fait préciser par les services que les lignes budgétaires 022 Dépenses imprévues et 023 Virement à la section d'investissement ne donnent lieu qu'à des prévisions mais ne font pas l'objet de réalisations.

M. GALERNEAU, rappelant la réduction de 5% imposée aux subventions versées aux associations, demande à connaître les postes budgétaires soumis à cette même mesure.

A. DRAPEAU répond que tous les articles ont été maîtrisés au maximum mais certains connaissent malgré tout des augmentations tels que ceux relatifs aux différents contrôles, diagnostics imposés par de nouvelles normes, à la contribution du S.I.V.U. L'Envol. Par ailleurs, A. DRAPEAU indique qu'une importante provision de 160 000 € a été prévue au chapitre des dépenses imprévues.

Après avoir souligné que la section de fonctionnement dégagait un autofinancement de plus de 900 000 € au profit de la section d'investissement, Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes de celle-ci.

J. ROCHETEAU évoque les crédits inscrits pour un programme de vidéo-protection dont elle dit découvrir l'existence et ne pas identifier le risque qui justifierait une telle installation.

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses incivilités et dégradations de l'été dernier autour de la Place Filippi ayant nécessité l'intervention des élus mais aussi, à de nombreuses reprises, celle de la Police ; des arrestations ont eu lieu ; un sentiment d'insécurité s'était développé parmi les riverains. A. DRAPEAU précise que l'inscription au budget a pour finalité de déposer un dossier de demande de subvention qui peut aller jusqu'à 50%.

Répondant à une question de J. ROCHETEAU, Monsieur le Maire ajoute que ce système n'a pas pour vocation à être relié à une société privée mais qu'il s'agit d'une solution de stockage d'images qui peuvent ensuite être consultées si besoin.

M. GALERNEAU demande à quel moment de la nuit se produisaient ces incivilités et quelle suite va être donnée à ce dossier de vidéo-protection ?

Monsieur le Maire répond d'une part, que cela pouvait commencer dès 17h00 et d'autre part, que le Conseil Municipal sera amené de nouveau à se prononcer sur la mise en œuvre ou non de ce dispositif.

S. ROBINET demande si de tels phénomènes avaient été recensés l'année précédente et si l'extinction nocturne de l'éclairage public serait en cause dans l'apparition de ces phénomènes ?

A. DRAPEAU répond que la majorité des incivilités ont eu lieu en début de soirée, avant minuit.

M. GALERNEAU observe qu'il faut emprunter 920 000 € pour financer tous les investissements prévus ; à quoi faudrait-il renoncer s'il n'y a pas d'emprunt ?

Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas nécessaire d'emprunter autant car tous les travaux ne seront peut-être pas conduits dans les délais. Par ailleurs, les taux sont bas et la commune est peu endettée. A. DRAPEAU présente et commente une simulation de l'état de la dette intégrant la réalisation de cet emprunt de 920 000 €.

J. ROCHETEAU faisant observer qu'il n'y a pas de crédits nouveaux pour l'opération Aménagement du triangle des Brandes, A. DRAPEAU indique que la réflexion se poursuit et que les restes à réaliser correspondent à la rémunération du programmiste.

Monsieur le Maire présente ensuite les budgets annexes du logement social, des lotissements Le Vallon, Les Charmes et Les Violettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte les budgets 2018 suivants (avec les affectations de résultats ci-après mentionnées) qui s'équilibrent de la façon suivante :

☞ le budget principal (par 20 voix pour ; votes contre de la part de J. ROCHETEAU, S. ROBINET, K. POIRIER, L. FRANCOME ; abstentions de M. GALERNEAU et Mme MAREC) à

- 5 561 226,00 € en section de fonctionnement avec une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2017 à l'article R 002 à hauteur de 399 895,40 €. Le virement au profit de la section d'investissement s'élève à 916 497,40 €

- 3 609 251,00 € en section d'investissement avec reprise du déficit 2017 de 23 855,14 € et une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2017 à l'article R 1068 d'un montant de 800 000,00 €.

☞ le budget annexe logement social (par 20 voix pour ; votes contre de la part de J. ROCHETEAU, S. ROBINET, K. POIRIER et L. FRANCOME ; abstentions de M. GALERNEAU et Mme MAREC) à

- 11 514,00 € en section de fonctionnement avec une reprise de l'excédent 2017 de 5 047,62 € à l'article R 002

- 35 650,00 € en section d'investissement avec une reprise de l'excédent 2017 de 31 198,64 € à l'article R 001

☞ le budget annexe du lotissement Le Vallon (par 20 voix pour ; votes contre de la part de J. ROCHETEAU, S. ROBINET, K. POIRIER et L. FRANCOME ; abstentions de M. GALERNEAU et Mme MAREC) à

- 473 816,00 € en section de fonctionnement avec une reprise de l'excédent 2017 de 196 906,61 € à l'article R 002
- 236 908,00 € en section d'investissement
- ☞ le budget annexe du lotissement les Charmes (par 20 voix pour ; votes contre de la part de J. ROCHETEAU, S. ROBINET, K. POIRIER et L. FRANCOME ; abstentions de M. GALERNEAU et Mme MAREC) à
 - 726 923,00 € en section de fonctionnement avec une reprise de l'excédent 2017 de 675 419,22 € à l'article R 002
 - 51 502,00 € en section d'investissement
- ☞ – à l'unanimité – le budget annexe du lotissement Les Violettes qui ne comporte aucune prévision de dépenses ou recettes.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PUILBOREAU ET L'ASSOCIATION RUGBY CLUB DE PUILBOREAU

Rapporteur : B. MARCHAIS

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001 - 495 du 6 juin 2001 disposent qu'une autorité administrative qui attribue une subvention annuelle de plus de 23 000 € doit conclure, avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association Rugby Club Puilboreau, devant percevoir une somme de 27 200 € + 5 347 € de dotation de mise en propreté des locaux, soit 32 547 €, est concernée par cette disposition.

M. GALERNEAU fait observer que cette convention comporte des erreurs de chiffres et de dates et rappelle sa mise en garde quant aux conséquences fiscales, pour les associations, de l'attribution de cette dotation de mise en propreté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de M. GALERNEAU et A. M. MAREC) autorise Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

OBJET : REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE TRANCHE N°2 – MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : H. DE BELLECKER

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les devis du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural relatifs à la modernisation de l'éclairage public dans le cadre de la tranche n°2 du programme de requalification du Cœur de Ville (Rue de La Rochelle) ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir à cet effet :

- Dossier EP291-1145 (réseaux) : Dépose des candélabres UB 600, 601, 626, 627, 629 à 639, UB 508, 509, 513, 514, 516 et d'une potence et de quatre poteaux de signalisation. Cette prestation est chiffrée à 67 988,58 € (voir devis ci-joint). Après la participation du S.D.E.E.R, la somme restant à la charge de la Commune s'élèvera à 33 994,29 € à rembourser en cinq annuités.
- Dossier EP-291-1144 (luminaires) pour fourniture et pose de luminaires sur façades et sur mats. Cette prestation est chiffrée à 100 289,49 € (voir devis ci-joint). Après la participation du S.D.E.E.R, la somme restant à la charge de la Commune s'élèvera à 50 144,74 € à rembourser en cinq annuités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC) :

- approuve la réalisation des travaux précités
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis et conventions à intervenir à cet effet.

OBJET : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE RUE DE LA REPUBLIQUE

Rapporteur : M. LE MÉNER

Après avoir obtenu l'accord de l'association syndicale de la Résidence de Lessenne, la Commune, souhaitant faciliter la sortie du parking public situé devant le salon de coiffure et la boulangerie, a aménagé une emprise de 5 m² (cf. plan ci-joint).

L'association syndicale et la commune souhaitent régulariser cette situation en permettant à la collectivité de se rendre propriétaire de cette emprise, pour l'euro symbolique (avec dispense du versement du prix).

J. ROCHETEAU demande quel sera le coût de cette transaction.

A. DRAPEAU confirme que la Commune devra assumer les frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER et S. ROBINET) :

- Accepte le principe de cette acquisition
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, l'ensemble des frais restant à la charge de la commune (division cadastrale, frais d'acte, ...)
- Sollicite à cette occasion le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

OBJET : MARCHE DE NOEL ET BROCANTE CULTURELLE AUX ARTS PUILBORAINS - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : B. MARCHAIS

Le Conseil Municipal est invité à maintenir les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public, pour le marché de Noël 2018, comme suit :

- intérieur salle polyvalente : 4,50 € le mètre linéaire

- extérieur : 3,00 € le mètre linéaire.

Par ailleurs, concernant l'organisation d'une brocante culturelle dans le cadre de la manifestation « Aux Arts Puilborains », il est demandé au Conseil Municipal de fixer comme suit la redevance d'occupation du Domaine Public : 3,00 € le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : N. ROUCHÉ

Afin de prolonger la mise à disposition d'un agent au profit du Centre Social Espace Camaïeux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition dont le projet est annexé à la présente délibération. La Commission Administrative Paritaire a rendu un avis favorable à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Rapporteur : A. DRAPEAU

Le 31 janvier dernier, la Commission d'Appel d'offres a attribué le marché de fourniture de mobilier urbain publicitaire à la société Védiaud Publicité.

La société Abri Services Spacéo, actuel titulaire du marché et candidat, a introduit, devant le Tribunal Administratif de Poitiers, un référé précontractuel à l'égard de cette décision.

Répondant à J. ROCHETEAU, Monsieur le Maire précise que ce contentieux repose sur le fait que le candidat retenu a proposé des variantes à son offre de base.

S. ROBINET souhaite savoir s'il était stipulé, dans la consultation, que les variantes étaient interdites ?

A. DRAPEAU lui répond par la négative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC) autorise Monsieur le Maire à défendre dans cette affaire, tant en référé que sur toute autre procédure, et à confier la défense des intérêts de la Commune à la S.C.P. PIELBERG/KOLENC, avocats à Poitiers.

OBJET : PROJET URBAIN BAILLAC-MALEMORE - SIGNATURE DE LA CHARTE NATIONALE DE LABELLISATION ECO-QUARTIER

Rapporteur : M. LE MÉNER

Dans le cadre du développement de la commune de Puilboreau et des besoins de création de logements, en particulier de logements locatifs sociaux et abordables, le site de Baillac-Malemore, constitue une réserve foncière susceptible d'apporter des réponses concrètes aux objectifs et obligations de la commune au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

Compte tenu que la surface totale de l'opération est supérieure à 10 000 m² et qu'il existe un potentiel de plus de 100 logements, le projet répond aux caractéristiques des opérations d'aménagement à dominante d'habitat d'intérêt communautaire telles que définies par la délibération du Conseil Communautaire de la C.D.A. en date du 22 septembre 2016.

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération (CdA) de La Rochelle, en lien étroit avec la commune, envisage de lancer des études spécifiques sur le potentiel constructible du site d'une surface de 19,2 ha, sur un projet à vocation principale d'habitat estimé à environ 650 logements, dont 30% de logements locatifs sociaux et 20% de logements abordables. Afin d'assurer la transition avec l'habitat, l'accueil d'activités de loisirs au contact du parc d'activités commerciales de Beaulieu et l'aménagement d'une coulée verte doivent être envisagés.

En amont de l'élaboration du référentiel des projets urbains la C.D.A. souhaite développer, dans une démarche partenariale au côté de la commune de Puilboreau et de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) de l'agglomération de la Rochelle, la labellisation des projets justifiant d'une démarche de développement durable.

Cette labellisation comprend 4 étapes décrites ci-après :

- Label éco-quartier - étape 1 : l'éco-quartier en projet

Cette étape correspond au démarrage du projet et se formalise par la signature d'une charte structurée autour des 4 thématiques qui se déclinent autour de 20 engagements.

1. Faire du projet autrement :
Gouvernance élargie, concertation renforcée, approche en coût global, démarches d'évaluation...
2. Améliorer le quotidien :
Densité adaptée au contexte, mixité sociale, cadre de vie sain et sûr, qualité architecturale et urbaine, valorisation de l'identité du quartier,...
3. Dynamiser le territoire :
Diversité des fonctions, développement des mobilités douces / transport collectif, déploiement de services innovants,...
4. Répondre à l'urgence climatique et environnementale :
Anticipation des changements climatiques, sobriété énergétique, valorisation / recyclage des déchets, gestion qualitative de l'eau, valorisation de la biodiversité,...

- Label éco-quartier - étape 2 : L'éco-quartier en chantier

A ce stade le chantier doit être engagé. Après expertise du projet pour vérifier la conformité à la charte, le projet est validé par la commission nationale éco-quartier, sur proposition de la commission régionale.

- Label éco-quartier - étape 3 : L'éco-quartier livré

Lorsque l'éco-quartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label, par validation de la commission nationale éco-quartier, sur proposition de la commission régionale.

- Label éco-quartier – étape 4 : L'éco-quartier confirmé

Trois ans après l'obtention du label en étape 3, la collectivité doit mesurer les engagements dans le temps et la façon dont les usages sont appropriés par les habitants.

Au-delà du périmètre du projet, ce sont également les pratiques d'aménagement à l'échelle de la collectivité qui sont appréciées, dans le cadre d'une démarche d'auto-évaluation associant habitants et usagers du territoire. Cette étape est également validée en commission nationale.

Pour s'inscrire dans le processus de labellisation éco-quartier – étape 1, il convient de signer la charte nationale des éco-quartiers.

Le Conseil Communautaire a délibéré en ce sens le 28 janvier dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle charte des éco-quartiers, jointe en annexe de la présente délibération, et tout document afférent.

Les présentes délibérations sont certifiées exécutoires compte tenu de la réception au contrôle de légalité et de la publication (affichage en Mairie) le 6 Mars 2018.

Le 6 Mars 2018
Le Directeur Général des Services
P. RAUTUREAU

DEPARTEMENT DE
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE

COMMUNE DE PUILBOREAU

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit du mois de février à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Alain DRAPEAU, Maire, Martine RICHARD, Nicole ROUCHÉ, Marcel TRUCHOT, Hervé DE BLEECKER, Marc LE MÉNER, Bernadette MARCHAIS, Adjoint, Guy DANTO, Evelyne GENTET, Sabine GERVAIS, Catherine ROY, Frédérique LETELLIER, Olivier NERRAND, Jérôme CATEL, Brigitte BESNARD, Valérie EL MARBOUH, Didier PROUST, Sylvaine MARTIN, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCOME, Karine POIRIER, Stéphane ROBINET, Maurice GALERNEAU, Anne-Michèle MAREC Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Michaël TONDUT (pouvoir à S. GERVAIS)
M. Mickaël FOUCHIER (pouvoir à M. TRUCHOT)
Mme Corinne MARSH (pouvoir à B. MARCHAIS)

Absents : M. Benjamin BLOT
M. Christian GUEHO

Secrétaire de séance : M. Hervé DE BLEECKER

Secrétaire auxiliaire : M. Pascal RAUTUREAU

Date de convocation : 2 février 2018

OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes et invite chacun à s'exprimer à ce sujet.

Puis, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc LE MÉNER, (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), délibérant sur les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		527 530,24		307 877,82		835 408,06
Opérations de l'exercice	2 343 210,62	1 791 825,24	4 148 649,42	5 040 667,00	6 491 860,04	6 832 492,24
TOTAUX	2 343 210,62	2 319 355,48	4 148 649,42	5 348 544,82	6 491 860,04	7 667 900,30
Résultats de clôture	- 23 855,14			1 199 895,40		1 176 040,26
Restes à réaliser	745 392,00				745 392,00	
TOTAUX CUMULES	3 088 602,62	2 319 355,48	4 148 649,42	5 348 544,82	7 237 252,04	7 667 900,30
RESULTATS DEFINITFS	- 769 247,14			1 199 895,40		430 648,26

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LOGEMENT SOCIAL						
Résultats reportés		29 027,20		3 918,39		32 945,59
	2 279,56	4 451,00	5 276,34	6 405,57	7 555,90	10 856,57
TOTAUX	2 279,56	33 478,20	5 276,34	10 323,96	7 555,90	43 802,16
Résultats de clôture		31 198,64		5 047,62		36 246,26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 279,56	33 478,20	5 276,34	10 323,96	7 555,90	43 802,16
RESULTATS DEFINITFS		31 198,64		5 047,62		36 246,26

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT "LES CHARMES"						
Résultats reportés	/	/		684 550,78		684 550,78
Opérations de l'exercice	9 131,94	9 131,94	18 263,88	9 132,32	27 395,82	18 264,26
TOTAUX	9 131,94	9 131,94	18 263,88	693 683,10	27 395,82	702 815,04
Résultats de clôture	/	/		675 419,22		675 419,22
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 131,94	9 131,94	18 263,88	693 683,10	27 395,82	702 815,04
RESULTATS DEFINITFS	/	/		675 419,22		675 419,22

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)

COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT "LE VALLON"						
Résultats reportés	/	/		205 869,15		205 869,15
Opérations de l'exercice	8 963,28	8 963,28	17 926,56	8 964,02	26 889,84	17 927,30
TOTAUX	8 963,28	8 963,28	17 926,56	214 833,17	26 889,84	223 796,45
Résultats de clôture	/	/		196 906,61		196 906,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 963,28	8 963,28		214 833,17	26 889,84	223 796,45
RESULTATS DEFINITFS	/	/				196 906,61

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT "LES VIOLETTES"						
Résultats reportés					-	-
Opérations de l'exercice					-	-
TOTAUX	-	-	-	-	-	-
Résultats de clôture						
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITFS						

2°) constate pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête tout d'abord les comptes de gestion puis les comptes administratifs selon les suffrages suivants :

- Budget principal : 21 voix pour, abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC

- Budget annexe logement social : 21 voix pour, abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC

- Budget annexe lotissement Les Charmes : 21 voix pour, abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC

- Budget annexe lotissement Le Vallon : 21 voix pour, abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC

- Budget annexe lotissement Les Violettes : Unanimité (27 voix pour)

OBJET : EXAMEN ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Rapporteur : B. MARCHAIS

B. MARCHAIS, Adjointe, indique que, lors de sa réunion le 30 janvier, la Commission des Finances a examiné les différentes demandes de subventions et proposé d'attribuer les aides indiquées aux tableaux adressés à chacun avec la convocation à cette séance de Conseil Municipal. Elle précise que ces propositions ont été faites sur la base d'une réduction de 5% par rapport aux attributions de l'an passé.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des documents demandés aux associations ont été obtenus permettant ainsi l'instruction des demandes.

Par ailleurs, A. DRAPEAU indique que le travail sur la valorisation des aides matérielles se poursuit. Il communique ainsi un recensement des heures passées par les agents communaux sur l'entretien des différents bâtiments mis à disposition des associations et le coût qui en résulte. Cependant, l'évaluation des « fluides » est difficile à mener car les compteurs ne sont pas individualisés ; des travaux en ce sens vont être examinés au budget primitif 2018.

Monsieur le Maire évoque également l'important coût attaché à l'entretien des terrains de sport car arrosés avec l'eau du réseau public.

Malgré ces incidences financières, A. DRAPEAU se félicite du dynamisme des associations et de la qualité des activités qu'elles produisent.

J. ROCHETEAU partage ce dernier constat mais estime cependant que la transparence s'impose pour l'information de nos contribuables. J. ROCHETEAU demande si nous avons bien toutes les pièces : P.V. des assemblées générales, bilans, trésorerie, utilisation de la subvention, ...

A. DRAPEAU répond par l'affirmative même s'il s'avère parfois difficile de tout obtenir de la part de bénévoles mais le message est systématiquement transmis lors des assemblées générales.

L. FRANCOME rappelle qu'il avait proposé une mesure d'accompagnement des associations pour les aider à constituer leur dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire indique que des rencontres sont organisées avec les présidents et les trésoriers.

J. ROCHETEAU rappelle malgré tout l'histoire du C.A.A.P. et pense qu'il faut mettre encore plus de pression sur les associations pour que les dossiers soient complets. Elle ajoute que l'incidence de - 5% est plus difficile à assumer pour une petite association et qu'il faudrait en tenir compte.

A. DRAPEAU répond que le pourcentage de 5% est un choix de la commission et qu'un traitement différencié selon l'importance des associations n'a pas alors été évoqué.

Répondant à M. GALERNEAU, Monsieur le Maire précise que le taux de 5% a été retenu par référence à l'effort qui va être appliqué aux dépenses de fonctionnement.

N. ROUCHÉ et M. RICHARD, Adjointes, présentent ensuite respectivement les propositions relatives à l'enfance/jeunesse et au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2018 aux associations sportives, culturelles, de loisirs et extérieures de la façon suivante :

Activités sportives (article 6574)

Atlantique Basket Pays Rochelais : 15 200 € + 1 782 € de dotation de mise en propreté soit 16 982 € au total

Aunis Avenir : 6 100 € (sous réserve d'une subvention identique de la part de la Commune de Saint-Xandre) + 4 456 € de dotation de mise en propreté soit 10 556 €

Judo Club Puilboreau : 2 500 € + 3 565 € de dotation de mise en propreté soit 6 065 € au total

Gym Tonic : 855 €

Karaté Club Puilboreau : 1 610 €

Rugby Club Puilboreau : 27 200 € + 5 347 € de dotation de mise en propreté soit 32 547 € au total

Tennis Club Puilboreau : 4 370 € + 1 782 € de dotation de mise en propreté soit 6 152 € au total

Sport Détente : 143 €

Sous total activités sportives : 74 910 €

Unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC)

Activités culturelles (article 6574)

Association Sainte Cécile : 3 150 €

Association L'Espace et le Rire : 1 520 €

Sous total activités culturelles : 4 670 €

Unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC)

Activités diverses (article 6574)

Association Communale de Chasse Agréée : 230 € (sur présentation facture battue)

Sous total activités diverses : 230 €

Unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC)

Autres associations extérieures (article 6574)

A.n.e.c.a.h (chiens d'assistance) : 88 €

Association Planning Chat : 88 €

Association des Paralysés de France : 170 €

Association des Donneurs de Sang Bénévoles : 95 €

C.F.A. B.T.P. 85 : 41 €

Chambre de Métiers 17 : 656 €

Clowns Stéthoscopes : 40 €

Maison Rurale 17 : 41 €

Restaurants du Cœur : 170 €

Secours Catholique : 170 €

Secours Populaire Français : 170 €

Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers : 88 €

Sous total associations extérieures : 1 817 €

Unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC)

Enfance jeunesse / Affaires scolaires :

Sivu L'Envol : 435 465 € (article 6554) (acompte de 50 000 € à verser en février)

Espace Camaïeux : 19 374 €

Coopérative Scolaire Ecole Maternelle : 3 125 € (12 € par enfant)

Coopérative Scolaire Ecole Élémentaire : 14 369 € (15 € par enfant)

Sous total Enfance jeunesse / Affaires scolaires : 472 333 €

Unanimité des suffrages exprimés (abstentions de M. GALERNEAU et A.M. MAREC)

Action sociale

Centre Communal d'Action Sociale : 44 471 € versés en 2 fractions : la première de 40 000 €, la seconde de 4 471 € en fin d'année si nécessaire (article 657362)

Unanimité des suffrages exprimés

Le Conseil Municipal :

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018
- autorise Monsieur le Maire à verser de suite au S.I.V.U. L'ENVOL un acompte de 50 000 € sur la participation totale de 435 465 €.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DE LOCATION DE LA HALLE DE LA TOURTILLERE

Rapporteur : A. DRAPEAU

Les services communaux ont été saisis d'une demande de location de la halle de La Tourtillère émanant d'une entreprise Puilboraine.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de compléter les tarifs de location de ladite halle de la façon suivante :

- Entreprise Puilboraine : 400,00 €
- Entreprise extérieure : 600,00 €.

M. GALERNEAU s'interroge sur l'importance de ce tarif.

A. DRAPEAU répond qu'initialement les collectivités n'ont pas vocation à consentir des locations aux entreprises.

J. ROCHETEAU s'interroge également sur les bases de ces tarifs, tous les comités d'entreprises n'étant pas riches.

D. PROUST indique que ce tarif permet de réguler les locations et d'en réserver le bénéfice principal aux particuliers.

A. DRAPEAU précise que ces tarifs ne sont pas supérieurs à ce qui se pratique ailleurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC) adopte ces propositions.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Rapporteur : A. DRAPEAU

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les obligations légales : L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui fait désormais l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Ses objectifs : Le D.O.B. a pour objectifs d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les évolutions de la situation économique de la commune et sur les orientations budgétaires à venir. Il améliore l'information transmise aux élus, leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité et permet d'éclairer les choix à arbitrer.

Publicité : Dans un délai de quinze jours suivant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, il doit être mis à disposition du public. Par ailleurs, l'article R.2313-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le rapport sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la Commune dans le délai d'un mois.

La structure du rapport :

- Contexte général : Situation économique
 - Situation globale et situation de la commune
- Situation et orientations budgétaires de la commune
 - Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
 - Autres recettes
 - Dépenses de fonctionnement

Dépenses de personnel

Subventions

Autres dépenses

- Section d'investissement

Dette

Recettes d'investissement

Dépenses d'investissement

➤ Programmation des investissements de la commune

- Restes à réaliser de l'exercice précédent
- Projets en phase d'études
- Projets à engager

Contexte général : Situation économique

Situation globale et situation de la commune

Zone euro : La reprise se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au 2^{ème} trimestre 2017, son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+2,2%). Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays Bas). Parmi les quatre grands pays, l'Espagne (+ 0,9%) et l'Allemagne (+ 0,6%) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5%) et l'Italie (+ 0,3%) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis trois trimestres.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de dix-huit mois. La consommation privée, portée par l'accélération des créations d'emplois, devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

Au-delà, la crise Catalane, le Brexit, ... rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés. A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

Zone euro en 2017 : Une croissance modérée

En 2017, la zone euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible et d'une politique monétaire toujours accommodante, facilitant ainsi l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation, attendu à 1,4% en moyenne en

2018 devrait finir par peser sur la croissance. Celle-ci, en 2018, pourrait s'affaiblir lentement pour se limiter à + 1,7% en moyenne.

Zone euro : Vers une normalisation très graduelle de la politique monétaire

Portée par la remontée du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi en 2017 sa remontée progressive et devrait atteindre + 1,5% pour se stabiliser à + 1,4% en 2018. Cette croissance de l'inflation devrait progressivement peser sur le pouvoir d'achat des ménages même si elle reste relativement faible et inférieure à la barre de + 2% visée par la Banque Centrale Européenne. Aussi, les taux directeurs devraient demeurer à leur niveau actuel jusqu'au 2^{ème} trimestre 2019.

France : Les prévisions de croissance

Au troisième trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5% de trimestre à trimestre. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance Française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer tant pour les entreprises que pour les ménages. La progression du Produit Intérieur Brut devrait atteindre + 1,8% en moyenne en 2017 et 2018 avant de décélérer à + 1,3% en 2019. La baisse du chômage (taux à 9,7% en septembre 2017) constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages.

France : Le retour progressif de l'inflation

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017 l'inflation poursuit sa remontée progressive de sorte, qu'en moyenne sur l'année, elle devrait atteindre 1%. Elle est estimée à 1,2% en 2018.

France : Maintien de bonnes conditions de crédits

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération.

France : Une lente consolidation budgétaire

Selon les dernières statistiques disponibles, le déficit des finances publiques a été de 3,4% du P.I.B. contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques. Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en abaissant le déficit public à 2,9%, soit au-dessous du seuil de Maastricht fixé à 3%. Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs, entre 2018 et 2022, de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de trois points de P.I.B. afin d'abaisser le déficit public de deux points et la dette de 5 points du P.I.B.

Principales mesures relatives aux collectivités locales

La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 marquent de leur empreinte les premières propositions budgétaires décisives de ce nouveau quinquennat pour les collectivités locales.

En effet, au-delà des mesures techniques habituelles, deux dispositions majeures sont affichées :

- **La suppression progressive de la taxe d'habitation** pour 80% des redevables **et sa compensation intégrale par l'Etat** (sur la base des taux de 2017).
- Le remplacement des mesures de réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement, pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public, **par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.**

Concernant le premier point, le taux du dégrèvement, dont le bénéfice est subordonné à une condition de revenus des contribuables, est fixé à 30% du montant de la taxe d'habitation dû en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020. En l'état des textes adoptés, environ 20% des contribuables resteront assujettis à cette taxe. Néanmoins, le Président de la République a déclaré que « si c'est impôt *n'est pas bon pour 80 % des ménages, il y a peu de chances qu'il soit bon pour les 20% restants* ». Depuis son bureau de l'Élysée, samedi 30 décembre, Emmanuel MACRON a confirmé lors d'une cérémonie de signature en direct de la première loi de finances de son quinquennat sa volonté de supprimer, à l'avenir, la taxe d'habitation pour tous.

L'article 5 de la loi de finances pour 2018, qui instaure le dégrèvement de la taxe d'habitation a fait l'objet de recours devant le Conseil Constitutionnel aux motifs que cette disposition porte atteinte, d'une part, au principe d'égalité devant les charges publiques et d'autre part, méconnaît le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales. A quelques réserves près, les sages de la rue Montpensier ont déclaré la première étape de la réforme de la fiscalité locale conforme à la constitution

Pour mémoire, la Commune a perçu en 2017 un produit de 645 000 € au titre de la taxe d'habitation. La somme en jeu serait donc, en 2018, de l'ordre de 155 000 € (645 000 € x 80% x 30 %), intégralement compensée par l'Etat.

Au sujet du pilotage annuel et pluriannuel des finances locales, il s'agit ici d'astreindre les collectivités à encore plus de vertu. Le législateur leur demande de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'euros d'économies. Les collectivités les plus importantes (340) seront contraintes à contenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à + 1,2% maximum par an. Cette mesure s'entend inflation comprise. Un dispositif de contractualisation, intégrant des sanctions et des encouragements, sera mis en place. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est concernée par cette mesure.

Tendance budgétaire et grandes orientations de la commune

- Recettes de fonctionnement

A l'instar des dépenses de la même section, elles sont inférieures aux moyennes de la strate :

	Montant 2015 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant 2016 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
Ratios de niveau						
Recettes totales	4 960 000	857	1 174	5 098 000	861	1 164
dont recettes réelles	4 911 000	848	1 145	5 074 000	857	1 133

Fiscalité

	Montant 2015 en €			Montant 2016 en €		
Ratios de structure	en %	% strate	en %	% strate		
Recettes totales						
dont impôts locaux	49,04	39,86	49,94	40,46		
autres impôts et taxes	11,12	7,11	12,64	7,58		

Ce tableau démontre l'importance des recettes fiscales dans la structure du budget de PUILBOREAU puisqu'elles représentent globalement plus de 62 % des recettes de fonctionnement alors que la moyenne nationale se situe à 48 %.

Dans la mesure où le taux de taxe d'habitation (7,88 %) est inférieur à la moyenne nationale (14,98 %) et celui de foncier bâti (22,76 %) proche de celui de la moyenne (21,07 %), cette prédominance provient plutôt des bases. La présence de la zone d'activités de Beaulieu mais également d'autres activités sur le territoire et du « foncier économique » qui en découle n'est évidemment pas étrangère à cette situation. Ainsi, en 2016, quand la taxe d'habitation générait un produit annuel de 626 000 € pour la Commune, la taxe foncière sur les logements en garantissait 979 000 € et la taxe foncière sur les locaux économiques 903 000 €.

Cette répartition rend la commune particulièrement « sensible » aux dispositions du Pacte Financier et Fiscal approuvé par la Communauté d'Agglomération le 28 septembre 2017 :

Les conséquences de cet accord :

- Dès 2018, réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire : L'application de nouveaux critères de répartition (revenu, potentiel fiscal, effort fiscal, nombre d'élèves) modifie comme suit l'attribution pour Puilboreau :

2017	162 942 €
2018	149 402 €
2019	135 862 €
2020	122 322 €

- A compter de 2019, partage du foncier bâti communal généré par les zones d'activités économiques communautaires selon les modalités suivantes :

Foncier bâti existant : Versement de 5% à la C.D.A (environ 45 000 €), la Commune garde 95%

Nouveau foncier bâti : Versement de 50% à la C.D.A., la Commune conserve 50%

° Nécessité de délibérations concordantes C.D.A. et communes concernées

Malgré ce contexte, escomptant une augmentation des bases liées à l'apport de nouvelles constructions, il est proposé de maintenir les taux des impôts directs en 2018, à savoir :

- 7,88 % pour la taxe d'habitation

- 22,76 % pour la taxe foncière propriétés bâties

- 41,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour mémoire, PUILBOREAU, au regard des vingt-huit communes de l'agglomération présente le plus faible taux de taxe d'habitation quand la moyenne des taux des vingt-sept autres communes est de 12,99%.

Concernant les taxes foncières, 14 communes ont un taux de foncier bâti plus élevé que celui de Puilboreau et notre commune présente le 2^{ème} taux de non-bâti le plus faible.

Pour la première fois, la revalorisation des valeurs locatives n'est plus assise sur la prévision d'inflation mais sur l'inflation constatée l'année précédente. Pour 2018, cette revalorisation sera de + 1,24% (inflation constatée de novembre 2016 à novembre 2017).

Concours de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement est évaluée à 27 milliards d'euros. L'année 2018 marque la fin de la baisse de la D.G.F. au titre du redressement des comptes publics

Pour mémoire, ci-dessous, la « trajectoire » de la D.G.F. ces dernières années :

	2014	2015	2016	2017
Population D.G.F.	5 806	5 973	6 089	6 217
Dotation forfaitaire	554 251 €	464 798 €	372 237 €	314 015 €
Dotation de Solidarité rurale	51 712 €	56 626 €	60 877 €	65 906 €
Dotation Nat. De Péréquation	13 237 €	15 884 €	7 958 €	16 162 €
Totaux	619 200 €	537 308 €	451 072 €	396 083 €
Différence		- 81 892 €	- 86 236 €	- 54 989 €

Evolution		-13,22%	- 16,05%	- 12,19%
	<u>Autres recettes</u>			

En 2016, elles représentent 460 000 € soit moins de 9 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles reposent essentiellement sur :

- la location des immeubles pour 112 000 €
- les redevances d'occupation du domaine public et autres redevances pour 55 000 €
- les produits du service de restauration scolaire pour 170 300 €
- .../...

Concernant la location des immeubles :

- la progression de la recette peut être recherchée en tentant d'optimiser la fréquentation des gîtes. *L'abandon du caractère saisonnier et l'évolution en logements permanents pourrait être une piste de réflexion mais cependant à moyen terme car il faudrait y réaliser des investissements ?*

- le maintien du contingentement du nombre de gratuités accordées, pour la salle Baillac, notamment, aux associations devrait permettre de louer plus largement aux particuliers et donc de faire progresser le produit.

Par ailleurs, eu égard au caractère social de ce service, il serait proposé une augmentation raisonnée des tarifs de restauration scolaire (montant de l'inflation ?)

Globalement, une évolution de 2 % des recettes réelles de fonctionnement sera recherchée sur l'exercice 2018.

- Dépenses de fonctionnement

D'un niveau modéré, elles sont sensiblement inférieures aux moyennes de la strate.

	Montant 2015 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant 2016 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
Ratios de niveau						
Dépenses totales	3 914 000	676	1 049	3 987 000	673	1 033
dont dépenses réelles	3 686 000	636	974	3 767 000	636	954

Dépenses de personnel

	Montant 2015 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant 2016 en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
Ratios de niveau						
	1 939 000	335	532	1 986 000	335	525

Ratios de structure	Montant			Montant		
	2015 en €	en %	% strate	2016 en €	en %	% strate
	1 939 000	49,55	50,67	1 986 000	49,82	50,84

Si les ratios de niveau semblent favorables à la commune, celle-ci doit, parce que les charges de personnel représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement, rester vigilante quant à la maîtrise de sa masse salariale.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé d'appliquer les mesures prévues par l'accord relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des fonctionnaires, accord comportant plusieurs dispositions notamment :

- La restructuration et revalorisation de la catégorie C (2017-2020) : Le nombre de grades est réduit de quatre à trois, par fusion des échelles 4 et 5, afin de favoriser l'accès des fonctionnaires de catégorie C au sommet de leurs cadre d'emplois (indice sommital). Demain, un fonctionnaire de catégorie C, effectuant une carrière complète, atteindra au minimum l'échelon et l'indice les plus élevés du grade supérieur à celui de son recrutement (plusieurs étapes entre 2017 et 2020). A noter que la grille des agents de maîtrise fait l'objet d'une restructuration et d'une revalorisation spécifique.

- Le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire (2016-2018) : La transformation d'une partie des primes en points d'indice est intervenue en 2016 pour les agents de catégorie B, en 2017 pour les agents des catégories A et C.

- La refonte des grilles indiciaires (2017-2020) : Cette refonte permet d'améliorer les traitements de début et de fin de carrière et d'augmenter les écarts entre les catégories C, B et A.

Les gains bruts annuels (avec les transferts de primes dans le traitement) sont estimés :

- pour un agent de catégorie C à 500 € annuels en début de carrière et 2 111 € en fin de carrière

- pour un agent de catégorie B, entre 945 € et 1 610 € annuels en début de carrière et entre 1 056 et 1 389 € en fin de carrière

- pour un agent de catégorie A, entre 1 889 € et 2 111 € annuels.

C'est pourquoi, à l'heure où la majorité des collectivités ne remplacent pas systématiquement les départs en retraite, toute nouvelle demande de création de poste statutaire devra être particulièrement motivée et fera l'objet d'un examen attentif.

Cependant, l'évolution de la population, le volume des travaux et des investissements, la complexification croissante des procédures, l'exigence de transparence et le développement des mesures d'information du public, la nécessaire sécurisation des actes quotidiens et des projets, l'anticipation de départs en retraite commandent une réorganisation des services administratifs qui ne pourra pas être menée à effectif constant.

Subventions

Un soin particulier devra être porté à l'attribution des subventions qui, si elles semblent mesurées, ne traduisent pas fidèlement l'effort consenti par la commune en faveur des associations. Un important travail de valorisation des soutiens accordés, notamment au travers de la mise à disposition de locaux, reste à effectuer.

Autres dépenses

Si le niveau des charges à caractère général se situe globalement dans la moyenne nationale, il convient cependant de continuer à veiller à une meilleure maîtrise des différents postes notamment en matière de consommation d'eau, d'électricité et de chauffage, domaines dans lesquels les dépenses de PUILBOREAU sont supérieures aux moyennes.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises : Extinction de l'éclairage public la nuit, rationalisation et optimisation de la gestion des installations de chauffage des bâtiments communaux, mutualisation d'actes de commande publique, ...

Conformément à l'Objectif d'Evolution de la Dépense Locale précité, le projet de dépenses de fonctionnement 2018 sera construit sur une hypothèse d'augmentation limitée à + 1,2%.

▪ Section d'investissement

Dette

Avec en 2016, une capacité de désendettement de 2,1 années alors que la moyenne de la strate est de 4,6 années, la dette de la commune de PUILBOREAU est jugée modérée.

	2015			2016		
	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
RATIOS DE NIVEAU						
Encours de la dette						
31/12	3 052 000	527	862	2 756 000	465	842
Annuité	370 000	64	119	380 000	64	123
RATIOS DE STRUCTURE	Montant			Montant	en %	
	en €	en % RF	% strate	en €	RF	% strate
Encours de la dette						
31/12	3 052 000	61,53	73,43	2 756 000	54,06	72,38
Annuité	370 000	7,46	10,16	380 000	7,45	10,59

Après avoir réalisé des emprunts pour 1 300 000 € en 2012, hormis un emprunt de 30 000 € auprès du S.D.E.E.R. en 2014, aucun autre engagement de ce type n'a été pris depuis.

L'emprunt prévisionnel de 442 000 € inscrit pour l'équilibre du budget primitif 2017 n'a pas été réalisé.

Un emprunt va connaître sa dernière annuité en 2018.

Si la commune ne contracte pas d'emprunt en 2018, l'état de la dette des prochaines années serait le suivant :

	Remboursement du capital	Intérêts à régler	Annuité	Capital restant dû au 31/12
2015				3 052 000 €
2016	296 357 €	98 112 €	394 469 €	2 756 970 €
2017	299 850 €	88 087 €	387 937 €	2 457 119 €
2018	273 286 €	78 396 €	351 682 €	2 183 832 €
2019	278 228 €	69 252 €	347 480 €	1 905 604 €

La dette de PUILBOREAU comporte 19 emprunts répartis comme suit au regard de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales (risques gradués de A1 à E5)

- 18 sont classés A1 (taux fixe simple, taux variable simple, ...)
- 1 est classé D4 (indice hors zone euro et écarts d'indice dont l'un est un indice hors zone euro avec effet multiplicateur jusqu'à 3).

Il s'agit en l'occurrence de l'emprunt BILIBOR souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2008 pour 1 000 000 € sur 20 ans. S'il est classé en D4 compte tenu de ses caractéristiques juridiques, il est à noter :

- d'une part que son capital restant dû ne pèse que 22,97 % de l'encours
- qu'une clause du contrat de ce produit prévoit que, bien qu'indexé sur le Libor Suisse, c'est la banque qui assume le risque de change puisque l'emprunt a été réalisé en euros
- que depuis sa signature, son exécution a donné lieu aux échéances suivantes (aucun paiement d'intérêts depuis 2009) :

	Rbst k	intérêts	Annuité
2008	35 360,08	43 800,00	79 160,08
2009	36 598,71	/	36 598,71
2010	37 879,67	/	37 879,67
2011	39 205,46	/	39 205,46
2012	40 577,65	/	40 577,65

2013	41 997,87	/	41 997,87
2014	43 467,79	/	43 467,79
2015	44 989,16	/	44 989,16
2016	46 563,79	/	46 563,79
2017	49 880,29	/	49 880,29

L'Agence France Locale, nouveau partenaire financier des collectivités présentant une structure 100 % publique, a établi une grille de notation des éventuels emprunteurs auprès d'elle : 1 est la meilleure note, 6 est la note la plus dégradée. La note de PUILBOREAU, pour 2017, est de 1,5.

Recettes d'investissement

	2015			2016		
	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.	Montant en €	Moy. €/hab.	Moy. strate €/hab.
RATIOS DE NIVEAU						
Recettes totales	2 103 000	363	453	1 713 000	289	433
dont emprunts bancaires	-	-	91	-	-	85
subventions reçues	403 000	70	58	83 000	14	57
F.C.T.V.A.	108 000	19	43	129 000	22	37

	2015			2016		
	Montant en €	en %	% strate	Montant en €	en %	% strate
RATIOS DE STRUCTURE						
Recettes totales	2 103 000			1 713 000		
dont emprunts bancaires	-	-	20,13	-	-	
subventions reçues	403 000	19,15	15,05	83 000	4,87	13,22
F.C.T.V.A.	108 000	5,12	10,18	129 000	7,56	8,46

Si la structure de la section de fonctionnement présente une certaine linéarité d'une année à l'autre, il en va autrement de celle de la section d'investissement qui dépend évidemment du cycle d'investissement de la collectivité. En effet, celle-ci obtient alors des subventions et doit également mobiliser des emprunts.

Basé sur les dépenses réalisées en 2016, le montant du F.C.T.V.A. devrait, en 2018, approcher 240 000 €.

Programmation des investissements

Il convient tout d'abord de prendre en compte les **restes à réaliser de l'exercice** 2017 (dépenses budgétées et engagées sur l'exercice précédent mais non achevées au 31/12/2017) :

Opération et article	Objet	Montant en €
Sans opération 2031	Frais d'études (géomètre, plan de circulation, schéma directeur d'assainissement, optimisation installations de chauffage)	51 640 €
209 2313	Travaux locaux scolaires Préau école maternelle	130,00 130,00
225 2184 2135 2313	Bibliothèque Mobilier Rideaux salle haute Travaux de réhabilitation	22 504,00 16 045,00 1 780,00 4 679,00
227 2135 2313	Extension locaux sportifs Tourtillère Garde-corps et tympanes tribunes de rugby Mise en accessibilité locaux sportifs	102 880,00 10 380,00 92 500,00
228 2313	Eglise Réfection toiture	10 448,00 10 448,00
235 2315 2315	Travaux de voirie Tranche ferme bassin pluvial, mésanges, maît. d'oeuv. Marché travaux de voirie à bons de commande	227 740,00 201 740,00 26 000,00
237 2031	Aménagement réserve foncière Les Violettes Frais d'études préalables	18 486,00 18 486,00
266 2313	Aménagement espace de vie sociale Travaux	15 000,00 15 000,00
267 2113	Jardins partagés Travaux et maîtrise d'œuvre	414,00 414,00

269	Requalification Cœur de Ville	296 150,00
2031	Maîtrise d'œuvre	76 150,00
2315	Travaux	220 000,00
	Total	745 392,00

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement**, adopté le 18 février 2015 par le Conseil Municipal, prévoit pour 2018 la réalisation des programmes suivants :

1 - Requalification du Cœur de Ville	: 1 089 860 €
2 - Programme annuel travaux de voirie	: 265 000 €
8 – Modernisation éclairage public	: 20 000 €
9 - Travaux et informatique mairie	: 5 000 €
10 – Restructuration école maternelle	: 75 000 €
11 – Acquisition mobiliers, matériels et véhicules	: 80 000 €
12 – Dépenses imprévues	: 50 000 €

Soit une prévision totale de 1 584 860 €.

Le recensement auprès des élus et des services a permis d'établir la liste des besoins et souhaits suivants pour le budget 2018 :

		SANS OPERATIONS	27 000
		Mise aux normes jeux d'enfants	12 000
		Achat de barillets électroniques	15 000
		Vidéo-protection	?
		OPERATIONS	
	Mairie	5 000 au Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)	128 000
		Remplacement logiciel cimetièrre	7 500
		Numérisation registres d'état civil	5 000
		Renouvellement postes informatiques	2 500
		Remplacement des fenêtres	10 000
		Mise aux normes ascenseur	9 000
		Réaménagement accueil	10 000
		Revêtement de sols rez-de-chaussée	12 000
		Remplacement des rideaux (stores ??)	15 000
		Salle du conseil, verrière et plafond	21 000
		Luminaires leds	8 000
		Climatisation	18 000
		Climatiseur mobile	3 000

		Remplacement des volets	7 000
	Travaux locaux scolaires	75 000 au P.P.I.	213 700
	Ecole maternelle		
		Mise aux normes accessibilité	71 000
		Stockage vélos, trottinettes,	? Régie ?
		Jeux extérieurs	5 000
		Alarme P.P.M.S.	? Régie ?
		Etude requalification	80 000
		Désamiantage	40 000
		Moteur volet électrique (2)	1 400
	Ecole élémentaire		
		Vidéoprojecteurs (2) et poste informatique	4 000
		Mobilier	3 000
		Réfection éclairage bâtiment Ré	2 300
		Remplacement porte bâtiment Aix	5 000
		Alarme P.P.M.S. Oléron	2 000
	Salle polyvalente		47 800
		Modification installations électriques	5 000
		Réfection éclairage salle de danse	2 000
		Sonorisation	3 700
		Réfection ponctuelle enduit et peinture ext. St. Vincent	6 000
		Réfection peintures intérieures	20 000
		Signalétique intérieure	500
		Remplacement colonne douche vestiaires	2 100
		Remplacement 2 portes ext. et int. Club house	2 000
		Création d'un événement	6 500
	Médiathèque		22 060
		Réfection éclairage salle haute (destination de la salle ?)	6 000
		Signalétique, boîte retour, numérique	16 060
	La Tourmillère		139 000
		Signalétique équipements	15 000
		Réfection aire de jeux	20 000
		Réfection stationnements	90 000
		Installation d'une barrière électrique	6 000
		Continuité allée béton	5 000
		Eclairage cheminement extérieur football	3 000
	Terrains de sport		53 200
	Tribune rugby	Réfection toiture	10 000
		Complément d'amélioration	7 500
		Enduit gratté	2 000
	Terrains	Irrigation terrains du fond	3 200
		Buts de football	2 500
		Lisses et remplacement main courante football	23 000
		Abri touches terrain d'entraînement	5 000
	Locaux sportifs Tourmillère		151 500
	Club house de rugby	Remplacement des fenêtres	5 000
		Réfection isolation toiture	3 000
		Remplacement porte réserve maillots	1 000

	Club house football	Remplacement fenêtres	5 000
		Réfection isolation toiture	3 000
		Remplacement porte d'entrée R+1	1 000
	Vestiaires rugby	Séparation comptage électrique	3 000
		Séparation comptage eau	1 000
		Porte vitrée vestiaires côté couloir	1 500
	Tennis	Mise aux normes cheminement extérieur	12 000
		Court couvert terre battue + arrosage	20 000
		Eclairage leds court couverts	16 000
		Eclairage leds courts extérieurs	12 000
		Réfection grillage courts extérieurs	15 000
		Réfection court extérieur	50 000
		Extracteur d'air intérieur	3 000
	Gîtes de La Tourtillère		70 600
		Baie vitrée et fenêtres	50 000
		Mise aux normes accessibilité	20 600
	Espace culturel Tourtillère		35 000
		Travaux de mise en accessibilité (ascenseur)	9 000
		Compteur subdivisionnaire	3 000
		Volets Nord	8 000
		Mur d'enceinte (programme sur 3 ans)	10 000
		Grilles Nord et Est	5 000
	Eglise		5 300
		Remplacement moteur cloche	2 000
		Mise aux normes accessibilité	3 300
	Maison de l'enfance		125 000
		Travaux étage ancienne poste	125 000
	Maison des associations		48 500
		Aménagement salle de réunions	45 000
		Porte d'entrée	3 500
	Acq. Matériel et mobilier	80 000 au P.P.I.	161 600
		Acquisition d'une tondeuse autoportée (Tourtillère)	40 000
		Caisson pour camion benne	4 000
		Remplacement épandeur d'engrais	1 000
		Petit matériel	5 000
		Remplacement nettoyeur haute-pression	4 000
		Radar pédagogique	4 000
		Débroussailleuse mécanique	1 500
		Remplacement aspiratrice à feuilles	5 000
		Poste à souder	500
		Petit matériel	2 000
		Matériel électro-portatif service bâtiments	1 600
		Signalisation de chantier/sécurité	3 500
		Remplacement véhicule de police	15 000
		Remplacement véhicule responsable S.T.	13 000
		Remplacement camion service bâtiments	25 000
		Acquisition camion benne pour service voirie	30 000
		Acquisition de quatre aspirateurs	1 000
		Acquisition de dix blocs béton 1T200	5 500
	Travaux de voirie	265 000 + 20 000 au P.P.I.	1 013 200

		Remplacement éclairage par leds	30 000
		Potelets, mobilier urbain	7 000
		Signalisation verticale	7 000
		Marchés à bons de commande	150 000
		Marché travaux Oiseaux/Mésanges	185 000
		Travaux divers et mise en accessibilité	50 000
		Travaux de gestion des eaux pluviales	30 000
		Etude Fief de la Maire + Portejoie	21 000
		Etude quartier du Moulin	21 000
		Piste cyclable liaison Périgny	30 000
		Piste cyclable rue de Grammont	150 000
		Travaux rue de l'Abbaye	20 000
		Bassin pluvial rue Villeneuve	150 000
		Piste cyclable Allée de la Brûlée	
		Piste cyclable direction Dompierre	
		Tapis d'enrobé boulevard de l'Europe	40 000
		Rue du Moulin des Justices	100 000
		Signalisation quartier maison de retraite	11 500
		Signalisation quartier Mésanges	10 700
	Salle Baillac		16 000
		Réfection du bar	1 000
		Réfection peintures intérieures	15 000
	Ateliers municipaux		27 000
		Structures modulaires	20 000
		Parking et barrière	5 000
		Automatisme rideau d'entrée	2 000
	Salle de l'Harmonie		18 100
		Mise aux normes accessibilité	2 000
		Remplacement luminaires leds	1 100
		Réfection peintures extérieures	15 000
	Espace Jeunesse		16 000
		Mise aux normes accessibilité	16 000
	Salle Filippi		29 300
		Mise aux normes accessibilité	9 300
		Raccordement A.E.P. et T.A.E.	20 000
	Requalificat. Cœur de Ville		1 920 000
		1 089 860 au P.P.I.	
	Travaux	Acquisition foncière, travaux et maîtrise d'œuvre	1 920 000
	Beaulieu		41 100
		Participation pistes cyclables (40%)	41 100
	Aire stationnement Saintonge		198 000
		Acquisition foncière	198 000
	« Pointe Gaillard »		
		Etude urbanistique	
	Aménagem. espaces verts		10 000
		Quartier des Mésanges	10 000
	Dépenses imprévues		50 000
		50 000 € au P.P.I.	
		Dépenses imprévues	50 000

Soit 4 566 960 €

En cumulant :

- les restes à réaliser : 745 392 €
- le capital de la dette à rembourser : 273 300 €
- la reprise du déficit d'investissement 2017 : 23 856 €

les dépenses de la section d'investissement seraient de ***l'ordre de 5 610 000 € sans commune mesure avec les produits mobilisables cette année (voir ci-dessous). D'importants arbitrages devront donc être rendus.***

Pour comparaison, ci-dessous les prévisions de dépenses d'investissement des années précédentes :

2014	3 423 000 €
2015	3 824 900 €
2016	3 381 100 €
2017	3 801 000 €

Recettes d'investissement

- Restes à réaliser : /
 - Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2017 : 800 000 € ?
 - Virement de la section de fonctionnement : 700 000 € ?
 - Amortissements : 211 209 € ?
 - Taxe d'aménagement : 170 000 €
 - Fonds de Compensation T.V.A. : 240 000 €
 - Cession Cour de Touraine : 209 000 €
- Total estimé* : 2 330 209 €

Rappel

Le Rapport d'Orientations Budgétaires n'est pas un budget. Hormis les restes à réaliser et les consultations en cours qui constituent de réels engagements, les programmes listés dans ce document ne sont, à ce stade, que des réflexions et pistes de travail destinées à nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires. En conséquence, l'évocation et/ou l'inscription d'un nouveau projet n'engage nullement la Commune à sa réalisation.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'ordre de priorité des investissements eu égard à leur nécessité et en considération des capacités financières de la Commune. La priorité des investissements peut être déterminée à l'aune de ce qui est jugé :

- indispensable
- puis nécessaire
- puis souhaitable
- puis superflu

L'assemblée adopte alors le budget en affectant aux programmes retenus les crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

Compte administratif 2017

Section d'Investissement :

Recettes de l'exercice : 1 791 825,24 €

Dépenses de l'exercice : 2 343 210,62 €

Solde d'exécution : - 551 385,38 €

Excédent reporté 2016 : 527 530,24 €

Résultat hors Restes à Réaliser (1) : - 23 855,14 €

Restes à Réaliser Dépenses (2) : 745 392,00 €

Restes à Réaliser Recettes (3) : /

Besoin global de financement (4 = 1-2+3) : - 769 247,14 €

Section de Fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 5 040 667,00 €

Dépenses de l'exercice : 4 148 649,42 €

Solde d'exécution : 892 017,58 €

Report excédent 2016 : 307 877,82 €

Résultat de clôture : + 1 199 895,40 €

Au moment de la reprise des résultats au budget primitif 2018, la Commune disposera donc, après avoir couvert le besoin global de financement d'un excédent de 430 648,26 € (1 199 895,40 € - 769 247,14 €).

Les budgets annexes

Budget annexe lotissement Les Charmes : L'ensemble des terrains a été vendu, la deuxième tranche de viabilisation est en cours de finition. Ce budget pourra être clôturé fin 2018.

Budget annexe logement social : Ce budget dispose d'une provision permettant de faire face à d'éventuels travaux.

Budget annexe Le Vallon : La cession des terrains est intervenue le 30 décembre 2016. La viabilisation définitive n'interviendra qu'à l'issue de la phase de construction des logements, soit en 2018/2019.

Monsieur le Maire invite alors chacun à s'exprimer sur ces différentes orientations budgétaires.

L. FRANCOME demande si les dispositions du transfert du foncier bâti, prévues au pacte financier et fiscal, seront pérennes.

A. DRAPEAU répond que les Communes doivent délibérer de façon concordante et que plusieurs Maires ne sont pas en accord avec ces dispositions.

L. FRANCOME demande également comment seront traitées les nouvelles constructions dans le mécanisme de suppression/dégrèvement de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire répond qu'il existe encore de nombreuses interrogations à ce sujet.

J. ROCHETEAU estime que cette suppression de la taxe d'habitation va générer des difficultés dans de nombreuses communes et que celles-ci vont s'y opposer.

A. DRAPEAU confirme que l'Association des Maires est effectivement vigilante et active à ce sujet.

M. GALERNEAU rappelant la baisse de 5% imposée aux attributions de subventions constate que la prévision d'évolution des dépenses de fonctionnement est, quant à elle, calée sur + 1,2%.

A. DRAPEAU précise que l'évolution des charges de personnel oblige à réduire les autres charges de fonctionnement au-delà de 1,2%.

Chacun ayant pu s'exprimer, Monsieur le Maire, conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRE, propose de procéder au vote permettant, d'une part de prendre acte de la tenue de ce débat, d'autre part d'attester de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires, support du débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC) approuve ce débat d'orientations budgétaires.

OBJET : CONCEPTION ET IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL – ATTRIBUTION DES MARCHES

Rapporteur : F. LETELLIER

Une consultation a été organisée aux fins d'attribuer les marchés permettant la conception et l'impression du bulletin municipal « Le Pulborain ».

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 7 décembre 2017 dans le journal Sud-Ouest, sur le profil d'acheteur et le site Internet de la Collectivité. La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 10 janvier 2018 à 17h30. La durée des marchés est fixée à un an, reconductible expressément deux fois.

L'allotissement a permis de recueillir les offres suivantes :

N° de pli	Nom du candidat	Lot n°1 Conception graphique	Lot n°2 Impression
1	Imprimerie Rochelaise (17)		x
2	Raynaud Imprimeurs (79)		x
3	Toile et Papier (34)	x	
4	Messages Imprimerie (31)		x
5	La Petite Boîte (17)	x	x
6	Altitude and Co (17)	x	
7	Studio Lézard Graphique (17)	x	
8	EdiPublic (86)	x	x
9	Ménard Imprimerie (31)		x
10	Messidor (17)	x	x
11	Iro (17)	x	x

Les critères de jugement des offres sont :

- Pour le lot n° 1 Conception graphique :

* Qualité de la réalisation pour 50 % (respect du logo et des couleurs de la commune pour 20 %, créativité et harmonie de la trame graphique pour 20 % et respect du plan imposé pour 10 %)

* Prix : 25 %

* Délai de la présentation de la maquette : 25 %

- Pour le lot n° 2 : Impression du bulletin municipal

* Prix pour 40 %

* Valeur technique pour 35 % (finition pour 20 %, qualité écologique de l'offre pour 15 %)

* Délai d'impression pour 25 %.

La Commission Communication et Développement Numérique s'est réunie à deux reprises pour examiner les candidatures et les offres ; la seconde fois, elle a procédé à l'audition de trois candidats du lot n°1 Conception graphique à qui elle a demandé de préciser leur offre.

A l'issue de cette analyse, il a été procédé à l'établissement des notations suivantes :

- Pour le lot n°1 Conception graphique

Critère qualité de la réalisation pour 50% :

Nom du candidat	Respect logo, couleurs 20 pts	Créativité, harmonie 20 pts	Respect plan 10 pts	Note sur 50
Toile et Papier	12	12	10	34
La Petite Boîte	16	13	10	39
Altitude and Co	14	17	10	41
Studio Léopard Graphique	18	17	10	45
EdiPublic	15	14	10	39
Messidor	6	5	10	21
Iro	9	15	10	34

Critère prix pour 25% :

Nom du candidat	Prix H.T. 1 numéro	Note sur 25
Toile et Papier	1 050,00 €	5,75
La Petite Boîte	850,00 €	7,20
Altitude and Co	777,33 €	7,80
Studio Léopard Graphique	1 102,50 €	5,50
EdiPublic	1 200,00 €	5,40
Messidor	241,66 €	25,00
Iro	840,00 €	7,20

Critère délai de présentation de la maquette pour 25%

Nom du candidat	Délai	Note sur 25
Toile et Papier	3 jours ouvrés	25
La Petite Boîte	4 jours ouvrés	18,75
Altitude and Co	4 jours ouvrés	18,75
Studio Léopard Graphique	4 jours ouvrés	18,75
EdiPublic	8 à 10 jours	8,33
Messidor	4 jours ouvrés	18,75
Iro	4 jours ouvrés	18,75

Synthèse de l'appréciation des critères (points attribués) :

Nom du candidat	Critère qualité	Critère prix	Critère délais	Totaux
Toile et Papier	34	5,75	25	64,75
La Petite Boîte	39	7,20	18,75	64,95
Altitude and Co	41	7,80	18,75	67,55
Studio Léopard Graphique	45	5,50	18,75	69,25

EdiPublic	39	5,40	8,33	52,73
Nom du candidat	Critère qualité	Critère prix	Critère délais	Totaux
Messidor	21	25,00	18,75	64,75
<u>Iro</u>	34	7,20	18,75	59,95

- Pour le lot n°2 Impression

Critère prix pour 40% :

Nom du candidat	Prix H.T. 1 numéro	Note sur 40
Imprimerie Rochelaise	782,00 €	40,00
Nom du candidat	Prix H.T. 1 numéro	Note sur 40
Raynaud Imprimeurs	821,00 €	38,10
Messages Imprimerie	792,00 €	39,49
La Petite Boîte	1 088,00 €	28,75
EdiPublic	1 419,00 €	22,04
Ménard Imprimerie	990,00 €	31,56
Messidor	1 050,00 €	29,79
Iro	800,00 €	39,10

Critère valeur technique pour 35% :

Nom du candidat	Finition 20 pts	Qua. Ecologique 15 pts	Note sur 35
Imprimerie Rochelaise	17	15	32
Raynaud Imprimeurs	19	15	34
Messages Imprimerie	17	15	32
La Petite Boîte	18	15	33
EdiPublic	18	15	33
Ménard Imprimerie	17	15	32
Messidor	15	15	30
Iro	19	15	34

Critère délai d'impression pour 25% :

Nom du candidat	Délai	Note sur 25
Imprimerie Rochelaise	2 jours ouvrés	25,00
Raynaud Imprimeurs	5 jours ouvrés	10,00
Messages Imprimerie	5 jours ouvrés	10,00
La Petite Boîte	3 jours ouvrés	16,70
EdiPublic	5 jours ouvrés	10,00

Ménard Imprimerie	5 jours ouvrés	10,00
Nom du candidat	Critère qualité	Critère prix
Messidor	5 jours ouvrés	10,00
Iro	2 jours ouvrés	25,00

Synthèse de l'appréciation des critères (points attribués) :

Nom du candidat	Critère prix	Crit. Val. techn.	Critère délai	Totaux
Imprimerie Rochelaise	40,00	32	25,00	97
Raynaud Imprimeurs	38,10	34	10,00	82,10
Nom du candidat	Critère prix	Crit. Val. techn.	Critère délai	Totaux
Messages Imprimerie	39,49	32	10,00	81,49
La Petite Boîte	28,75	33	16,70	78,45
EdiPublic	22,04	33	10,00	65,04
Ménard Imprimerie	31,56	32	10,00	73,56
Messidor	29,79	30	10,00	69,79
Iro	39,10	34	25,00	98,10

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir l'offre de la société Studio Léopard Graphique pour le lot n°1 Conception Graphique (69,25 points) et celle de la société IRO pour le lot n°2 Impression (98,10 points).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Le montant annuel s'élèvera donc à :

- Lot n° 1 Conception graphique : $1\ 102,50\ € \times 6 = 6\ 615,00\ €$ H.T., soit $7\ 276,50\ €$ T.T.C. (T.V.A. à 10%)
- Lot n°2 Impression : $800,00\ € \times 6 = 4\ 800\ €$ H.T., soit $5\ 280,00\ €$ T.T.C.
soit au total $12\ 556,50\ €$ T.T.C. alors que l'ancien marché s'élevait à $16\ 288,80\ €$.

J. ROCHETEAU expose que si le lot n°2 Impression faisait l'objet d'un consensus, les avis des membres de la Commission étaient plus partagés pour le lot n°1 Conception graphique. Aussi, comment l'offre de Studio Léopard Graphique arrive-t-elle en tête ?

F. LETELLIER, Conseillère Municipale Déléguée, rappelle que tous les membres n'étaient pas présents à cette réunion. Aussi, les maquettes des deux derniers candidats en lice ont été transmises à chacun en demandant l'expression d'un choix pour vendredi dernier. Une majorité s'est alors dégagée en faveur de l'offre de Studio Léopard Graphique. Elle rappelle également les améliorations faites par cette société sur la structure de l'agenda et le rabais accordé sur le prix.

Répondant à M. GALERNEAU, F. LETELLIER précise que 6 votes étaient favorables à Studio Léopard Graphique et quatre à Altitude and Co.

M. GALERNEAU demande pourquoi le critère prix n'a pas la même importance dans les deux lots ?

F. LETELLIER justifie le choix de l'importance du critère de qualité sur ce lot Conception graphique.

Le Conseil Municipal (votent contre : M. GALERNEAU et A.M. MAREC) décide :

- De retenir l'offre de la société Studio Léopard Graphique pour le lot n°1 Conception Graphique (69,25 points) et celle de la société IRO pour le lot n°2 Impression (98,10 points).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

OBJET : CONCESSION D’AFFICHAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : A. DRAPEAU

Il convient de procéder au renouvellement de la concession d'affichage sur le domaine public communal et de fourniture de mobilier urbain publicitaire.

Une procédure d'appel d'offres ouvert (article 66 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) a été mise en œuvre afin d'y parvenir.

Un avis d'appel public à concurrence a été :

- publié dans le journal Sud-Ouest le 7 décembre 2017, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 décembre 2017
- mis en ligne sur le site Internet de la commune et sur le profil d'acheteur.

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 17 janvier 2018 à 17h30.

Cette consultation comporte deux lots :

- Lot n° 1 : Concession d'affichage sur le domaine public communal

La Commune de Puilboreau concède au titulaire du marché l'autorisation d'installer huit panneaux publicitaires sur le domaine public communal dans le Parc Commercial de Beaulieu. Le format est limité à 8 m².

La prestation comprend la fourniture, l'assurance, la pose, l'éventuelle alimentation électrique de huit panneaux publicitaires, la parfaite remise en état du domaine public aux abords des dispositifs. Les éventuelles consommations électriques seront à la charge du titulaire du marché auquel il appartiendra de solliciter les autorisations nécessaires à ce raccordement électrique (compteur indépendant). Des variantes pourront être proposées.

En contrepartie, les candidats proposeront une redevance annuelle d'occupation du domaine public qui ne pourra être inférieure à 80 000 €.

- Lot n° 2 : Fourniture de mobilier urbain publicitaire

L'offre des candidats porte sur la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation à des fins publicitaires de quinze planimètres.

Sur les planimètres, une face sera exploitée par le titulaire du marché à des fins publicitaires. L'utilisation de la seconde face est réservée à la Collectivité pour l'insertion du plan de la Commune. Celle-ci pourra également utiliser cette face pour sa communication événementielle.

Le titulaire fournira un plan général de la Ville (format 120 x 175 cm environ) en quadrichromie, sérigraphié sur un support plastique assurant une bonne tenue dans le temps. Ce plan indiquera les bâtiments et services publics jugés utiles par la Commune ainsi que les sens de circulation. Toutes les informations utiles seront fournies par la Commune. Le titulaire adressera un bon à tirer à la Ville préalablement à l'exécution du plan.

Ce plan sera remis à jour tous les deux ans si la Commune de PUILBOREAU le juge utile.

En sus de l'installation et l'entretien des quinze planimètres, le titulaire du marché :

- fournira à la commune trois bornes d'information (panneaux lumineux) sur mâts
- assurera tous les branchements, alimentations, connexions, abonnements, la mise en place et la maintenance de la technologie permettant le pilotage à distance depuis la mairie des trois panneaux
- en assurera l'assurance, la maintenance et l'entretien régulier
- la fourniture, l'installation et le paramétrage du logiciel nécessaire à l'utilisation des panneaux ainsi que la formation des utilisateurs.

Ces panneaux, dont les emplacements seront déterminés par la Commune, sont destinés à la diffusion d'informations municipales.

Ces dispositifs resteront la propriété du titulaire du marché.

Des variantes pourront être proposées.

Ces marchés de prestations de services et de fournitures sont conclus par appel d'offres ouvert pour une durée de six ans.

S'agissant d'une procédure formalisée relevant de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci s'est réunie les 25 et 31 janvier 2018 pour procéder à l'ouverture des plis et examiner les propositions émanant de trois entreprises.

Lors de sa séance du 31 janvier, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

- le lot n° 1 – Concession d'affichage sur le domaine public – à la société CLEAR CHANNEL (une voix contre)
- le lot n° 2 – Fourniture de mobilier urbain publicitaire – à la société VEDIAUD Publicité (unanimité)

A. DRAPEAU précise :

- que la société CLEAR CHANNEL a proposé une redevance annuelle de 100 000 € (application du prorata temporis pour 2018).

Le Conseil Municipal, après avoir visionné les matériels choisis par la Commission d'Appel d'Offres :

- autorise Monsieur le Maire (s'abstiennent : M. GALERNEAU et A.M. MAREC) à signer le marché du lot n°1 avec la société CLEAR CHANNEL
- l'autorise également, à l'unanimité, à signer le marché du lot n°2 avec la société VEDIAUD Publicité.

OBJET : REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018

Rapporteur : H. DE BLEECKER

Le Conseil Municipal est invité à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les tranches conditionnelles 2 et 3, à savoir :

- Tranche conditionnelle 2 (secteurs 5A à 5C) : Place de la Mairie, carrefour Villeneuve, rue de la République, place de l'église. Le montant des travaux est estimé à 759 400 € H.T. répartis comme suit :

- Lot 1 V.R.D. : 530 590 € H.T.

- Lot 2 Espaces verts : 228 810 € H.T.

- Tranche conditionnelle 3 (secteurs 5D à 5F) : Querreux d'Auvergne, de la Voûte et de Provence. Le montant des travaux est estimé à 112 845 € H.T. décomposés comme suit :

- Lot 1 V.R.D. : 102 785 € H.T.

- Lot 2 Espaces verts : 10 060 € H.T.

soit au total pour ces deux tranches : 872 245 € hors taxes.

Il est donc demandé, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention de 25 % au titre de la rubrique 7.1 Aménagement de centre-bourg sur ces deux tranches de travaux, soit une subvention de 218 061 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	: 218 061 €
- Emprunt	: 300 000 €
- Autofinancement	: 354 184 €
Total	: 872 245 €

Par ailleurs, la Commune demandera également le maintien de la demande déposée l'an dernier pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1.

Répondant à J. ROCHETEAU, Monsieur le Maire précise que l'emprunt n'est pas encore négocié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de ce projet
- Dit que celui-ci sera budgété sur l'exercice 2018
- Sollicite de Monsieur le Préfet l'obtention de la subvention précitée.

**OBJET : RECOURS A L'ENCONTRE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME –
AUTORISATION DE DEFENDRE**

Rapporteur : A. DRAPEAU

Le permis de construire n°17291 0017 0027 délivré le 24 juillet 2017 à CELSIUS Investissement pour la construction de huit maisons individuelles, Cour d'Aquitaine, fait l'objet d'un recours en annulation, déposé par M. Patrick CHANSIGAUD devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Monsieur le Maire à défendre dans cette affaire
- A confier la défense des intérêts de la Commune à la S.C.P. Pielberg-Kolenc, avocats à Poitiers (le coût de ces honoraires sera pris en charge par le contrat de protection juridique de la collectivité).

A la demande de J. ROCHETEAU, Monsieur le Maire précise que le litige repose sur les droits de propriété sur la Cour d'Aquitaine destinée à servir d'accès à ce projet. Il précise que la demande étant conforme aux règles d'urbanisme, il ne pouvait refuser de le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU, L. FRANCOME, K. POIRIER, S. ROBINET, M. GALERNEAU et A.M. MAREC adopte les propositions ci-dessus.

Les présentes délibérations sont certifiées exécutoires compte tenu de la réception au contrôle de légalité et de la publication (affichage en Mairie) le 13 Février 2018.

Le 13 Février 2018
Le Directeur Général des Services
P. RAUTUREAU

DEPARTEMENT DE
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE

COMMUNE DE PUILBOREAU

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze du mois de Janvier à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Messieurs et Mesdames, Alain DRAPEAU, Maire, Martine RICHARD, Nicole ROUCHÉ, Marcel TRUCHOT, Hervé DE BLEECKER, Marc LE MÉNER, Bernadette MARCHAIS, Adjoint, Guy DANTO, Evelyne GENTET, Corinne MARSH, Sabine GERVAIS, Catherine ROY, F. LETELLIER, Brigitte BESNARD, Valérie EL MARBOUH, Didier PROUST, Jocelyne ROCHETEAU, Karine POIRIER, Stéphane ROBINET, Maurice GALERNEAU, Anne-Michèle MAREC Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Olivier NERRAND (pouvoir à M. RICHARD)
M. Jérôme CATEL (pouvoir à F. LETELLIER)
Mme Sylvaine MARTIN (pouvoir à M. TRUCHOT)
M. Michaël TONDUT (pouvoir à S. GERVAIS)
M. Lionel FRANCOME (pouvoir à J. ROCHETEAU)

Absents : M. Mickaël FOUCHIER
M. Benjamin BLOT
M. Christian GUEHO

Secrétaire de séance : Mme Sabine GERVAIS

Secrétaire auxiliaire : M. Pascal RAUTUREAU

Date de convocation : 4 Janvier 2018

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Rapporteur : A. DRAPEAU

A la demande de l'intéressée, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Clémence REINHARD (service école maternelle) d'exercer ses fonctions à temps partiel (80%), pour une durée d'un an, à compter du 5 février 2018.

Répondant à une interrogation de J. ROCHETEAU, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un temps partiel de droit pour élever un enfant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

ANNULATION DU CAHIER DES CHARGES D'UN LOTISSEMENT

Rapporteur : M. LE MÉNER

Le 23 avril 1969, le Préfet de la Charente-Maritime a délivré un arrêté de lotir 12 et 14 rue Villeneuve, lotissement dénommé « Lotissement Gaillard ».

Le cahier des charges de ce lotissement prévoyait la création de quatre lots. Aujourd'hui, les Consorts GUILLOT, propriétaires du lot n°1, souhaitant procéder à la division de leur lot pour détachement d'un terrain à bâtir, ont sollicité et obtenu l'accord des autres co-lotis pour procéder à l'annulation du cahier des charges du lotissement. Celle-ci permettra l'édification d'une maison d'habitation (en lieu et place d'un garage existant) sur la parcelle de 198 m² ainsi détachée.

La Commune est propriétaire du lot n°3 de ce lotissement (passage de 40 m²).

Le Conseil Municipal est invité :

- A donner l'accord de la commune, en sa qualité de co-lotie, à l'annulation du cahier des charges précité
- A autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette annulation, compatible avec la réglementation d'urbanisme.

S. ROBINET demande si la parcelle appartenant à la commune relève de son domaine privé.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne l'accord de la commune, en sa qualité de co-lotie, à l'annulation du cahier des charges précité
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à cette annulation, compatible avec la réglementation d'urbanisme.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES ET D'ABRIS DE JARDIN A L'ASSOCIATION LES JARDINS FAMILIAUX PUILBORAINS – AVENANT N°1

Rapporteur : M. LE MÉNER

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conclure la convention de mise à disposition de parcelles et d'abris de jardin au profit de l'association Les Jardins Familiaux.

Après une année de fonctionnement, et en concertation avec les nouveaux dirigeants de l'association, il est apparu nécessaire d'apporter, par voie d'avenant, quelques modifications à la convention initiale.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 tel qu'il a été adressé à chacun avec la convocation à cette séance.

Répondant à M. ROBINET, M. LE MÉNER, Adjoint, confirme que les dirigeants de l'association ont changé suite à différentes démissions ; un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau ont été élus.

J. ROCHETEAU observe que cet avenant tient compte de l'expérience d'une année de fonctionnement. Elle relève qu'une priorité d'attribution des parcelles est donnée aux demandeurs qui ne possèdent pas de jardin à leur domicile alors que la majorité des attributaires actuels n'est pas dans cette situation.

M. LE MÉNER précise que cela dispose pour l'avenir, pour les futures attributions de parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de J. ROCHETEAU + pouvoir de L. FRANCOME, K. POIRIER et S. ROBINET) :

- Approuve les apports et modifications proposés
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

RYTHMES SCOLAIRES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Rapporteur : N. ROUCHÉ

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 offre la possibilité d'adapter l'organisation de la semaine scolaire. Le texte publié permet ainsi au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.), sur proposition conjointe d'une commune ou d'une intercommunalité et d'un ou plusieurs conseils d'école, de modifier l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires dans le sens d'une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours uniquement, au lieu de la règle de droit commun actuelle de quatre jours et demi d'école.

N. ROUCHÉ, Adjointe, commente les enseignements d'une enquête menée au mois d'octobre, par le S.I.V.U. L'ENVOL dans le cadre du P.E.D.T., auprès des parents et des enseignants.

Concernant la consultation auprès des familles, 417 questionnaires, représentant 90% des enfants inscrits aux écoles, ont été retournés :

Ecole maternelle : Pour un retour à la semaine de quatre jours : 59%, contre : 31% ; ne se prononcent pas : 10%

Ecole élémentaire : Pour un retour à la semaine de quatre jours : 52% ; contre : 41% ; ne se prononcent pas : 7%.

Les enseignants, pour leur part, se sont prononcés à 100% pour un retour à la semaine de quatre jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, rend un avis favorable à une demande de dérogation permettant de modifier l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire dans le sens d'une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours uniquement.

CONVENTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN URBANISME AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE CHARENTE MARITIME

Rapporteur : M. LE MÉNER

La réforme des autorisations de construire, entrée en vigueur le 1^{er} Octobre 2007, vise à clarifier le régime des autorisations de construire. Cette réforme regroupe les procédures, définit précisément les champs d'application des différentes autorisations, fixe un contenu précis des dossiers et encadre clairement les délais d'instruction.

Les conseils aux particuliers que délivre le C.A.U.E. 17 dans le cadre de ses missions doivent donc intervenir avant le dépôt des demandes d'autorisation, éventuellement suite à des refus d'autorisation, pour aider les pétitionnaires à déposer des dossiers conformes et dans lesquels les qualités architecturales, paysagères et urbaines sont affirmées.

Dans ce nouveau cadre réglementaire, le C.A.U.E. 17 propose à nouveau à la Ville de Puilboreau (une première convention annuelle a été signée en 2010) :

- de développer sur son territoire une mission renforcée de conseil aux particuliers et aux professionnels
- de délivrer à la commune et à ses prestataires tous les conseils utiles pour que la qualité architecturale, urbaine et paysagère soit promue et respectée

Ces prestations sont encadrées par une convention.

L'incidence financière pour la Commune :

- Adhésion à l'association : 592,40 €
- Subvention forfaitaire : 1 413,60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention annuelle dont le projet est annexé à la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION

Rapporteur : A. DRAPEAU

L'association Atlantique Basket du Pays Rochelais 17 a sollicité la Commune afin d'obtenir une avance sur la subvention communale 2018 dont le montant définitif sera approuvé le 8 février prochain.

Monsieur le Maire, propose, à l'instar des années précédentes, de fixer le montant de cette avance à 8 000 €.

J. ROCHETEAU relève que, chaque année, c'est la même chose.

A. DRAPEAU indique que cette modalité permet à l'association d'assurer son roulement de trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe du versement de cette avance sur subvention 2018, à hauteur de 8 000 €
- autorise Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2018, à procéder au mandatement de cette somme, au profit de L'Association Atlantique Basket du Pays Rochelais 17, dès l'ouverture de l'exercice budgétaire 2018
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Les présentes délibérations sont certifiées exécutoires compte tenu de la réception au contrôle de légalité et de la publication (affichage en Mairie) le 12 Janvier 2018.

Le 12 Janvier 2018
Le Directeur Général des Services
P. RAUTUREAU